PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Martin Thibeault, monsieur le maire André Rioux est absent, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Gaétan Boutin # 2
M. Guillaume Côté # 3 M. Jean-Philippe Larochelle # 4
Mme Johanne Sabourin # 5 M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2026-04-45 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2026
4. Correspondance et information
   a- Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
5. Adoption du règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux
6. Soumission Abats-poussière
7. Entente intermunicipale, officier municipal en bâtiment et en environnement
8. Dépôt d'une demande dans le fond structurant
9. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
10. Avis de motion modification règlement de zonage, grille de spécification FO-2
11. Soumission contrôleur pour échantillonneur
12. Soumission projet entré d'eau chemin de l'Église
13. Dépôt du rapport budgétaire du mois de mars 2026
14. Adoption des dépenses
15. Varia :
16. Période de questions du public
17. Levée

Adoptée

2026-04-46 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2026

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2026.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2026-04-47 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la

base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de proclamer le 17 mai **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

2026-04-48 **<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1er avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19. l) au plus tard le 1er avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 9 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été soumis à la séance du 9 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments patrimoniaux qui sera accessible sur le site internet ainsi qu'au bureau municipal.

Adoptée

2026-04-49 **<u>SOUMISSION ABATS-POUSSIÈRE</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission de Drolet équipements, pour de l'épandage d'abats-poussière au coût de 26 000 $ taxes non incluses.

Adoptée

2026-04-50 **<u>ENTENTE INTERMUNICIPALE OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT</u>**

ATTENDU QU' une entente intermunicipale existe depuis 2023 entre la MRC, la municipalité de Launay, la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery ainsi que de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana;

ATTENDU QUE cette entente qui était subventionnée par le MAMH prenait fin le 26 mars 2026;

ATTENDU QUE nous ne pouvons faire une autre demande de subvention pour le même projet;

ATTENDU QUE nous avons besoin d'un officier municipal dans nos municipalités;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de garder une entente intermunicipale entre la MRC, Launay, Saint-Mathieu-d'Harricana et Saint-Marc-de-Figuery.

Adoptée

2026-04-51 **<u>DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE FOND STRUCTURANT</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement, à déposer et à signer tous les documents nécessaires pour le « Projet intégré de mise aux normes de sécurisation, d'expansion et d'amélioration de l'accessibilité du centre récréatif municipal ».

Adoptée

2026-04-52 **<u>PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Côté, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery autorise la présentation du projet Centre récréatif Dominic-Boutin au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery désigne madame Martine Lachaine, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. Si celle-ci est dans l'impossibilité de signer, madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement, est nommée comme substitut.

Adoptée

<u>AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE, GRILLE DE SPÉCIFICATION FO-2</u>

Madame la conseillère Johanne Sabourin donne un avis de motion et le dépôt du projet de règlement de zonage #216 afin d'apporter des modifications à la grille de spécification de la zone F0-2.

Adoptée

2026-04-53 **SOUMISSION DE CONTRÔLEUR POUR ÉCHANTILLONNEUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission d'Avensys pour un contrôleur d'échantillonneur au coût de 4 175 $ avant taxes.

Adoptée

2026-04-54 **SOUMISSION PROJET ENTRÉE D'EAU CHEMIN D'ÉGLISE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Guillaume Côté et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission d'excavation DGM inc. pour la réparation de l'entrée d'eau chemin de l'Église au coût de 4 455,28 $ taxes incluses.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE MARS 2026

2026-04-55 **ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de mars 2026 et celles prévisibles d'avril 2026, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de février 2026 pour un total de
97 723,40 $
Versement par chèque C2600026 à C2600039
Paiement en ligne sécurisée L2600021 à L2600030
Paiement par transfert électronique P2600039 à P2600057

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'avril 2026
Salaires payés en mars 2026 pour un total de 29 923,70 $
D2600063 à D2600106

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-04-56 **LEVÉE**

À 19h55 il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Larochelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

Martin Thibeault, Maire suppléant	Martine Lachaine, directrice générale et greffière trésorière

Je, Martin Thibeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.